



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1704

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts et l'association Lyon BD Festival dans le cadre de l'accueil de quatre Bédéistes et approbation d'un partenariat tarifaire

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1704 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE DES BEAUX-ARTS ET L'ASSOCIATION LYON BD FESTIVAL DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE QUATRE BEDEISTES ET APPROBATION D'UN PARTENARIAT TARIFAIRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon souhaite développer l'ouverture de ses collections à de nouveaux publics caractérisés par leur goût pour des formes culturelles nouvelles et populaires. Il entend valoriser auprès de ces publics le rendez-vous annuel organisé autour de la BD au mois de juin et élargir ainsi son ancrage auprès des publics de l'agglomération lyonnaise.

La 17^{ème} édition du festival se déroulera les 10, 11 et 12 juin 2022 et accueillera plus d'une centaine d'auteurs.

Le Musée des beaux-arts de Lyon accueillera le samedi 11 juin quatre auteurs qui viendront s'installer devant les œuvres du musée pour dessiner en direct devant le public.

La Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et l'association Lyon BD Organisation souhaitent proposer à leurs visiteurs un système de tarification privilégiée : les visiteurs munis du billet d'entrée du festival bénéficieront d'une gratuité d'entrée auprès de la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts de Lyon, tout comme les visiteurs munis du billet d'entrée du Musée bénéficieront d'une gratuité pour l'entrée du festival.

Les modalités du partenariat sont détaillées dans la convention ci-après annexée.

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention entre la Ville de Lyon /Musée des beaux-arts de Lyon et l'association Lyon BD Organisation dans le cadre du festival de la Bande dessinée les 11 et 12 juin 2022 est approuvée.
- 2- Les visiteurs munis du billet du festival Lyon BD bénéficieront d'une gratuité d'entrée au Musée les week-ends des 11 et 12 juin 2022, par dérogation à la délibération 2016/2641 du Conseil municipal du 16 décembre 2016 approuvant la grille tarifaire des musées de la Ville de Lyon.

- 3- La recette en résultant sera affectée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, nature 7062, fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET